

### Subventions aux associations à caractère médico-social - Première répartition au titre de l'année 2003

**Mme l'Adjointe BULTOT, Rapporteur :** Sur avis favorable de la Commission Hygiène-Santé, lors de sa séance du 2 avril 2003, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 2003, les subventions suivantes :

Type d'association	Associations locales	Sommes attribuées en 2002 par la Ville de Besançon	Montant de la subvention sollicitée en 2003	Sommes proposées pour 2003
Aide aux malades	Association des dons d'organes 25720 PUGEY	710 €	900 €	710 €
Aide aux enfants malades	Association des parents d'enfants déficients auditifs 12, rue de la Famille	710 €	760 €	710 €
Aide aux malades	Association des donneurs de voix 4, rue des Fontenottes	530 €	530 €	530 €
Aide aux malades	La Croix d'Or 12 A, rue de Chaillot	710 €	1 500 €	710 €
Aide aux malades	Association des Insuffisants Rénaux Comtois 15, rue F. Chopin	300 €	380 €	300 €
Aide aux malades	Association des Mutilés de la Voix 42, rue P. Donzelot	300 €	500 €	300 €
<b>Total de la première attribution</b>				<b>3 260 €</b>

En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice en cours, au compte 92.510, nature 6574 CS 50000.

Le Conseil Municipal est appelé à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Hygiène-Santé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 20 mai 2003.*